



# LES INFOS

Mardi 30 août 2011



**Sud**  
**Métaux 33**

<http://sudsnpes.fr> et <http://www.sudmetaux33.com>  
[sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr), [sud.sme@numericable.fr](mailto:sud.sme@numericable.fr) et [syndicat@sud.metaux33.com](mailto:syndicat@sud.metaux33.com)

## Ateliers de comparaison des accords SME et SPS Une convocation placée sous silence . . .

C'est la rentrée et rien n'a changé, bien au contraire. La direction continue sa marche forcée sans que l'on sache très bien pourquoi.

Au mois de juillet nous avons demandé que les réunions de comparaison des accords SPS SME se déroulent sur une demi-journée avec une fréquence hebdomadaire. La direction convoque les organisations syndicales dans un hôtel les 30 et 31 août et si nécessaire les 5 et 6 septembre sans que cela interpelle.

SUD dénonce cette pratique (voir courrier au dos du tract).

Sur le site intranet du projet H, la direction explique qu'elle va laisser 3 semaines aux organisations syndicales à l'issue des réunions de comparaison des accords avant de démarrer les négociations. En clair, la direction devrait proposer de négocier les statuts de la nouvelle société dès début octobre. Pourquoi tant de précipitation ?

A cette date les cabinets d'experts mandatés par les CE de SPS et de SME n'auront même pas encore rendu leur rapport. La fusion ne sera toujours pas officielle, mais il faudra négocier.

La loi précise qu'à partir de la date de la fusion les accords des sociétés sont encore valables pendant une période de 15 mois (3 mois de préavis et 12 mois de négociation). Alors pourquoi la direction veut-elle aller aussi vite ?

SUD n'est pas pressé de passer à la phase de négociation, surtout que notre nouveau PDG (Mr Schleicher) nous a dit et redit que les statuts de la nouvelle société ne seraient pas revus à la hausse.

Les salariés n'ont pas choisi ce rapprochement. Ils vont être contraints de s'adapter à une nouvelle organisation. Certains vont même être obligés de changer d'activité. On ne peut pas concevoir qu'en plus les salariés voient leur acquis sociaux diminués.

Si la direction veut, comme elle l'écrit sur le site intranet du projet H que les statuts des deux sociétés (SPS et SME) cohabitent le moins de temps possible après la fusion, ce n'est pas compliqué, il suffit qu'elle propose les meilleurs accords existants dans les deux entités (SME et SPS).

**Etant la seule organisation syndicale à condamner les méthodes  
des directions de SME et SPS  
appuyées par la présence d'un « social-traitre (Eurocedres) »,  
SUD sera présent à ces ateliers en tant qu'observateur.**

**SUD fera tout son possible afin que la loi  
et les intérêts de tous les salariés de H soient respectés.**

Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie de la  
Gironde  
Solidaires, Unitaires, Démocratiques  
« SUD Métaux 33 »  
Siège social : 8 rue de la Course – 33 000 Bordeaux  
Tél : 05-56-44-58-66, Fax : 05-56-44-68-72

Syndicat  
Solidaires Unitaires Démocratiques  
des personnels de SME  
« SUD S.M.E. »  
Siège social : 8 rue de la Course – 33 000 Bordeaux  
Tél : 05-56-70-79-00, Fax : 05-56-70-79-35

Monsieur Benoît AMIENS  
DRH Snecma Propulsion Solide  
et  
Monsieur Jean-Marc ARNOULD  
DRH SME

Objet : réunions de comparaisons des accords SME/SPS

Copies :

Les syndicats CGT SPS, CGT SME, CFE/CGC SPS, CFE/CGC SME et CFDT SPS

Messieurs,

Le 25 août 2011, les directions de SME et SPS ont convié deux représentants par organisation syndicale aux réunions relatives aux ateliers de comparaisons des accords programmées le 30, 31 août et 5, 6 septembre 2011.

En premier lieu, nous ne comprenons pas les raisons qui vous ont conduit à organiser ces réunions dans un hôtel. Celles-ci auraient du se dérouler sur l'un ou l'autre des sites de SME ou SPS.

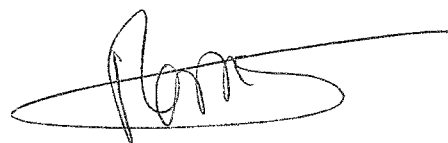
Ensuite, nous refusons la présence d'Eurocèdres à ces réunions de comparaisons. En son temps, les réunions de lecture des accords sur SME ou SPS n'ont pas nécessité une présence d'organisme extérieur. Sur le plan économique, le coût engagé (37 000€) nous paraît exorbitant et non justifié.

De plus, nous déplorons toujours l'absence de calendrier de négociation sur les nouveaux accords.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations syndicales

Pour le syndicat SUD Métaux de la Gironde

Pour le syndicat SUD S.M.E.



Hubert GISCOS      Patrick BARBE  
Délégués Syndicaux SUD Métaux 33

Didier REMACLE  
Délégué syndical central SUD S.M.E.